CRÉDIT AGRICOLE

LOBBYING RESPONSABLE - 2025

L'activité d'influence du Groupe Crédit Agricole se déroule en toute transparence avec l'ensemble des parties prenantes et répond aux meilleures pratiques en vigueur. Le Groupe participe à un dialogue ouvert afin d'éclairer les régulateurs sur les conséquences de leurs décisions, de valoriser le modèle économique de banque universelle de proximité et de mettre en valeur sa Raison d'Être au service de ses clients et de la société.

En 2025, les axes majeurs ont concerné la compétitivité et la simplification réglementaire, le financement de l'économie, la titrisation, l'euro numérique, l'accès au logement et l'accompagnement de la transition énergétique ainsi que la préservation des spécificités du modèle bancaire mutualiste. Par ailleurs, le Groupe a contribué aux consultations des autorités françaises et européennes telles que celles de la Commission européenne sur l'union de l'épargne et de l'investissement, sur la titrisation, sur les risques de marché, et sur la publication d'information en matière de durabilité.

La Direction des Affaires publiques Groupe coordonne l'activité de lobbying au sein du Groupe Crédit Agricole. Comptant dix personnes, dont trois à temps plein à Bruxelles, elle s'appuie sur des relais dans les Directions du Groupe et dans ses entités. Soumise au Code de conduite de Crédit Agricole S.A. et au contrôle de son budget par la Direction financière, la Direction des Affaires publiques Groupe communique régulièrement aux instances internes, notamment le Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., les messages clés et les positions défendues. Une grande partie des sujets est traitée en collaboration avec notamment la Fédération bancaire française (FBF), France Assureurs, l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des entreprises privées (AFEP), mais aussi avec l'Association européenne des banques coopératives (EACB), la Fédération bancaire européenne (FBE), Insurance Europe, l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA) et l'Association for Financial Markets in Europe (AFME). Crédit Agricole S.A. a adopté un Code de conduite qui comporte des dispositions en matière de lobbying et enjoint aux collaborateurs d'être transparents sur leurs activités de lobbying ; de rendre compte de leurs mandats dans les différentes associations professionnelles ; d'asseoir les argumentaires sur des informations fiables ayant fait l'objet d'une analyse et expertise internes ; de faire apparaître les conséquences des décisions publiques sur les différentes parties prenantes ; de figurer sur les registres des représentants d'intérêts des organisations auprès desquelles ils sont amenés à exercer des activités de lobbying et de tenir à jour la liste des rendez-vous organisés à leur demande auprès de décideurs publics, dans le but d'éclairer et d'influencer une décision publique, et ce afin de pouvoir rédiger le rapport annuel d'activités prévues par la loi. Crédit Agricole S.A. est enregistré depuis 2009 au Registre de transparence de l'Union européenne (numéro d'identification dans le registre : 35147251117-11), ainsi que dans le répertoire des représentants d'intérêts de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), en application de la Loi Sapin 2 du 9 décembre 2016.

Chaque année, Crédit Agricole S.A. déclare auprès de la HATVP et du registre de transparence de l'Union européenne l'ensemble des actions de représentation d'intérêts réalisées lors du dernier exercice comptable, ainsi que les dépenses consacrées aux actions de représentation d'intérêts et le nombre total en équivalent temps plein travaillé (ETPT) des personnes physiques ayant réalisé des activités de représentation d'intérêts au sein de la personne morale.

Ainsi, pour l'année 2025 Crédit Agricole S.A. a déclaré :

Septembre 2026

• à la HATVP, une fourchette de dépenses de lobbying de 800 000 € à 900 000 €, comprenant notamment les cotisations à la Fédération bancaire française et à l'AFEP ;

• au Registre de transparence de l'Union européenne, une fourchette de dépenses de lobbying de 800 000 € à 899 999 € comprenant notamment des cotisations à la Fédération bancaire française, à l'AFEP et à Paris Europlace.